

L'AMENDEMENT JOSSELIN
Propos recueillis par Henri Le Pesq

D'emblée Charles Josselin me confie: « *Mes souvenirs se sont quelque peu éloignés!* ».
Nous étions convenu de nous retrouver, en fin de matinée, dans une brasserie à la sortie du métro Assemblée Nationale.

« *L'Assemblée est toute proche, un saut à la bibliothèque nous permettra de rechercher le Journal des débats et de se replonger dans les séances de cette mi-décembre 1976* ».

À cette époque Charles Josselin député depuis 1973, a 38 ans. Il vient d'être élu président de son département, six mois plus tôt, les Côtes du Nord à cette époque.

Henri Le Pesq : Comment avez-vous été amené sur ces sujets de Culture et d'Architecture?

Charles Josselin : Au printemps 1974, Antoine de Tarlé avec qui j'ai des liens d'amitié m'annonce que le budget de la Culture va être disponible, ce qui veut dire que la majorité, intéressée par d'autres budgets, sans doute plus régaliens, est prête à « lâcher » à l'opposition le budget de la Culture et la fonction de rapporteur spécial. La Culture n'est plus alors ce qu'elle était du temps de Malraux !

Et c'est comme ça que je me retrouve à ce poste intéressant qui m'ouvre les portes des grandes institutions que je découvre alors : la Comédie française, l'Odéon, le Louvre, le CNC, l'Opéra ...
Je suis à ce moment-là membre du bureau du Groupe socialiste, secrétaire législatif ; nous sommes deux : Jean-Pierre Cot et moi, censés assister le président du Groupe, Gaston Deferre dans la gestion de l'agenda du travail parlementaire.

C'est lors d'une réunion de bureau, alors qu'on examine les programmes à venir qu'est évoquée l'Architecture. Le « branchement » avec la Culture se fait immédiatement et on me charge du suivi parlementaire pour le compte du Groupe socialiste.
Cela suppose pas mal de présence et me vaut une période un peu compliquée entre le Département et l'Assemblée.

Henri Le Pesq : Quel était alors votre position? L'état d'esprit dans lequel vous abordiez ce sujet ?

Charles Josselin : Persuadés que nous arriverions tôt ou tard aux responsabilités - ce qui se fera cinq ans plus tard - nous avons un tout autre projet que celui du gouvernement.

Nous faisons le même constat que tout un chacun sur la dégradation des villes et du cadre de vie en général, mais notre analyse des causes différait en tout point de celle du gouvernement et de la majorité d'alors.

Il nous apparaissait qu'en limitant la qualité architecturale au seul rôle des architectes, on en réduisait sa dimension. Qu'on ne pouvait honnêtement pas considérer que la qualité s'était dégradée uniquement parce que les architectes n'intervenaient pas !

Pour nous, la dégradation de l'espace bâti, c'était aussi un résultat du système capitaliste et une conséquence de la logique du profit.

Il convenait de s'interroger sur le rôle exact que pouvait encore jouer, à l'époque, l'architecte dans les structures de production de l'espace bâti.

Ce n'était ni un Ordre (que nous ne voyions aucun avantage à conserver) ni un diplôme, ni même une instance administrative qui pouvait garantir la qualité architecturale. Celle-ci, ne pouvait être confisquée ni par un homme, fût-il le plus qualifié possible, ni par une administration.

C'était l'affaire d'un groupe avec une identité culturelle commune et de la maîtrise de la compétence par ce groupe, en l'occurrence la collectivité locale, qui pouvait garantir à chacun la participation à son cadre de vie et permettre la « réappropriation » de la ville et de l'habitat par les citoyens.

C'est cette maîtrise qui devait libérer la création architecturale et redonner à l'architecture son rôle incomparable.

Nous voulions aller beaucoup plus loin que ce qui nous était proposé, nous avions un projet socialiste connoté « autogestionnaire ».

Henri Le Pesq : Et en ce qui concerne les CAUE qui étaient considérés comme un des apports le plus original de cette loi, le plus novateur ... ?

Charles Josselin : Là encore, nous avons le sentiment d'aller beaucoup plus loin en proposant de créer, pour organiser la participation au niveau le plus local, des Comités du cadre de vie regroupant dans trois collèges les représentants des associations et des syndicats, les représentants des travailleurs culturels et les professionnels du cadre de vie, enfin tous ceux intéressés à ces questions.

Ces comités visaient à présenter des propositions relatives au développement de la cité, qu'il s'agisse de localisation de zones d'activité ou d'habitation, de la taille des bâtiments, des moyens de transport, de la maîtrise du nombre de ses habitants, tout ça pour préparer les décisions des élus.

Car, dans notre esprit, ces Comités du cadre de vie ne pouvaient évidemment fonctionner que sous la responsabilité des élus à qui il appartenait de décider en dernier ressort parce qu'ils sont seuls comptables devant la population.

Pour mettre en oeuvre ces décisions, nous proposons, au niveau des communes ou groupements de communes, des départements et des régions, la création d'Ateliers publics d'urbanisme et d'architecture, c'était probablement l'un des points les plus importants de notre proposition.

Dans ces Ateliers, se seraient regroupés les représentants des Comités du cadre de vie et les professionnels qui auraient permis d'établir le lien avec les futurs usagers.

Les ateliers auraient été chargés de mettre en forme les décisions des élus dont ils devenaient les conseillers permanents et qui, grâce à eux, se seraient sentis moins en position d'infériorité vis-à-vis de l'administration alors toute puissante.

Les demandes de permis de construire auraient été instruites par ces Ateliers, car nous considérons déjà que c'est au niveau le plus proche de la construction que le permis de construire doit être examiné.

Ces Ateliers publics auraient, de façon limitée et très encadrée, également pu, grâce à une cellule architecturale, faire de la maîtrise d'oeuvre.

Je m'empresse toutefois de dire qu'il ne s'agissait pas d'en faire de simples services municipaux ; nous envisageons de leur donner un statut d'établissement public.

Tout ça allait bien au-delà des Conseils d'Architecture et d'Urbanisme qui nous étaient présentés. Nous étions de fait globalement très critiques sur le projet de loi, nous ne l'avons d'ailleurs finalement pas voté, les communistes non plus.

Pour les CAUE cependant, après débat sur l'obligation ou non de les consulter, sur le fait d'ajouter Environnement dans l'intitulé ..., un certain consensus est apparu surtout après le dépôt par le

gouvernement de l'amendement N°132:« Le nombre des représentants des collectivités locales sera au moins égal à celui des représentants de l'Etat ». C'est un amendement qui rejoignait partiellement le nôtre N°40: « Le président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sera nécessairement choisi parmi les représentants des collectivités locales dont le nombre sera au moins égal à celui des représentants de l'Etat. »

Nous souhaitons en effet, pour marquer cette prépondérance des élus dans la défense de la qualité architecturale, que le président de ce Conseil soit choisi au sein des représentants de ces collectivités.

La Secrétaire d'État, Madame Françoise Giroud, prétendit que la désignation du président du Conseil n'était pas une question que la loi devait trancher. Pour elle, dès lors que le Conseil d'Architecture assurerait des missions de service public et qu'en outre, son financement serait assuré par l'État, il lui paraissait difficile d'écarter a priori, par exemple, la possibilité d'en confier la présidence au préfet du département.

Elle souhaita que nous retirions notre amendement.

À ma question: « Le président sera-t-il désigné ou sera-t-il élu par les membres du Conseil? »

La Secrétaire d'État a répondu qu'il était difficile de préjuger des statuts-types qui seraient définis plus tard par le Conseil d'État, qu'il était possible que le président soit un élu, mais qu'elle ne pouvait pas en prendre l'engagement.

C'est un Républicain Indépendant, M. Pierre-Alexandre Bourson qui lui fit remarquer que les groupes de travail pour l'établissement des P.O.S. étaient bien présidés par le maire ainsi que les commissions d'étude des Schémas d'aménagement et d'urbanisme étaient également présidées par un élu local. Il ne voyait pas pourquoi le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement serait automatiquement présidé par un préfet, le fait que l'État paie n'étant pas une raison suffisante.

Il ajoutait que le CAUE n'aurait pas dans ce cas l'indépendance voulue et deviendrait un nouveau rouage administratif. Il lui semblait tout à fait souhaitable que la présidence revienne à un élu et que cette précision figure dans la loi ; il soutenait notre amendement.

Madame Giroud, conclut les débats par « *Je ne me battra pas sur ce point, mais il n'est pas normal non plus que le président soit obligatoirement choisi parmi les élus. J'aurais préféré davantage de liberté.* »

Maintenu, l'amendement fut mis aux voix et adopté pour le plus grand bien des CAUE, je crois, et ça m'a permis créer celui des Côtes d'Armor, de choisir son directeur et de l'accompagner pendant dix-huit ans, avant de passer la main.

Henri Le Pesq : Pour conclure : quarante ans après, que penser de cette loi, des CAUE et de leurs apports ?

Charles Josselin : Nos réserves étaient justifiées, mais c'était quand même globalement une bonne loi. Nous ne sommes d'ailleurs pas revenus dessus, quand nous avons été au pouvoir ; nous l'avons plutôt accompagnée.

Les Grands Travaux du Président sous les mandats de François Mitterrand ont mis l'architecture au premier plan et, de manière plus significative pour moi, la généralisation des consultations et des concours d'architecture pour tous les bâtiments publics a permis l'accès à la commande d'une nouvelle génération de professionnels ; grâce à votre travail de sensibilisation, l'intérêt des élus locaux a été développé sur ces questions qui leur échappaient auparavant.

Et puis, il y a eu la décentralisation menée par Gaston Deferre qui a donné tout son sens au travail des CAUE. Leur connaissance des territoires et leur proximité avec les élus ont joué à plein !

Ceci étant dit, le pari sur la vertu est toujours incertain et « la militance » n'est plus ce qu'elle était. L'architecture n'échappe pas à ce constat général.

Les CAUE ont toujours su s'adapter et l'aventure n'est sans doute pas terminée pour eux. Ils doivent garder cette capacité à évoluer, mais se méfier d'un certain « quant-à-soi professionnel »

qui pourrait les éloigner des élus. Les collectivités locales sont plus en attente de conseils de terrain que de prospective, aussi passionnantes soient-elles.

Henri Le Pesq,
Ancien directeur du CAUE des Côtes d'Armor.